

Lettre d'information n°13 - Août 2024

Retrouvez CAPP sur LinkedIn!



Illustration par Storyset

CAPP se dote d'une page LinkedIn - vous pourrez nous y retrouver entre deux newsletters pour des informations brèves, les inscriptions à nos formations en temps réel, le relai des publications sur notre site - et bien plus encore!

vers la page LinkedIn de CAPP

Les vidéos de la rencontre MOA/MOE



Illustration par Storyset

Lors de la rencontre entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre organisée par CAPP à Colmar en mars dernier, **nous avons réalisé un ensemble de vidéos**. Celles-ci sont désormais visibles sur notre site internet, ou directement sur <u>notre chaîne YouTube</u>!

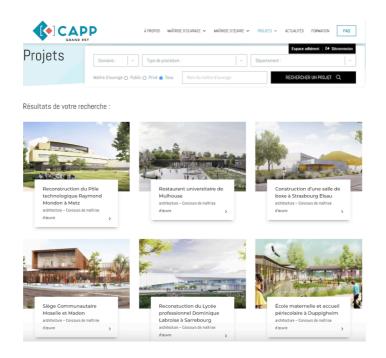
• Si vous souhaitez voir un récapitulatif de cette rencontre :



Nous avons aussi réalisé des entretiens avec des intervenants de la commande publique et privée, où ils nous présentent leur structure, leur rapport à la question environnementale, et leur rapport à CAPP :



Focus sur : la publication de projets



Le site internet de CAPP a pour vocation de servir de vitrine - pour les activités de l'association, bien sûr, mais aussi **vos propres projets**!

Pourquoi poster vos projets ?

L'objectif de cette bibliothèque est de mettre en avant la diversité et la richesse des réponses apportées par les concepteurs à la commande publique et privée. Ainsi, cette page ne se substitue à vos propres publications sur vos sites ou vos réseaux sociaux, mais permet un balayage global et synthétique des savoir-faire des architectes, urbanistes et paysagistes du Grand Est.

L'attention est portée sur les **prestations intellectuelles** : que le projet soit lauréat ou non, et quel que soit son état d'avancement actuel, nous mettons en avant les documents graphiques au stade de la remise de prestations de la procédure uniquement.

Quels projets poster?

- Les projets publiés correspondent à une candidature avec remise de prestations graphiques : concours de maîtrise d'œuvre, conception réalisation, dialogue compétitif ...
- les projets peuvent avoir été lauréats ou non, réalisés depuis ou non, et à tout stade d'avancement : l'attention est porté sur les idées et non la réalisation.



exemple de projet posté

Qui peut poster?

Dans le respect de la propriété intellectuelle, **seule l'équipe de conception** peut poster son/ses propre(s) projet(s). CAPP ne prend pas la liberté de diffuser d'elle-même des images qui ne lui appartiennent pas ! C'est aussi pour cela que la **publication des projets n'est pas automatique** : elle se fait par un formulaire qui est ensuite vérifié par nos soins avant la mise en ligne.

Comment publier votre projet ?

Il vous suffit de remplir le formulaire en ligne ici :



Laissez-vous guider par le formulaire pour **décrire votre projet** dans les grandes lignes, **donner les informations** nécessaires à sa compréhension, et transmettre des **documents graphiques** (maximum 5 dont une au format minimum de 1440x680 pixels, format paysage). A la réception de ces éléments, nous vérifions que tout est en ordre ; dans le cas où un doute pourrait subsister, nous prendrons contact avec vous avant toute publication.

Si vous êtes d'accord, la publication est ensuite relayée sur nos réseaux sociaux : Facebook et LinkedIn.

Où voir les projets publiés ?

Vous pouvez consulter les différents projets publiés ici :



Vous pouvez naviguer dans l'intégralité de la bibliothèque de projets, ou indiquer des critères de sélection (type de projet, type de procédure, département, commande publique ou privée...).

Pour nous contacter

Par mail

Mélanie Zenetti, <u>communication@capp-ge.org</u> Marie-Christine Agostini, <u>contact@capp-ge.org</u>

Lors d'un bureau ouvert de l'association (ZOOM)

Mardi 3 septembre à 17h00 Mardi 17 septembre à 17h00

Ou sur notre site internet

Demander un avis sur une consultation

Demander à être juré de concours

Accéder aux outils juridiques

Adhérer



CAPP-GE

5 rue Hannong, 67000, STRASBOURG

This email was sent to {{contact.EMAIL}} You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

Se désinscrire

